

Commune de **TOURNAI****URBANISME****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

du 9/08/2024 au 11/09/2024

clôture d'enquête le 11/09/24 de 15h à 16h

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Le demandeur est **Consorts DUHEM représentés par Katelijjn DUHEM, domiciliée Rue de Saint-Léger 9 à 7711 Mouscron.**

Le terrain concerné est situé à **rue des Combattants de Froidmont - 7504 Froidmont et rue Her Carette - 7504 Froidmont** et est cadastré Tournai, 23ème Division (Froidmont), section B n° 89K.

Le projet consiste en la **création de 18 lots constructibles et 1 lot en espace vert** et présente les caractéristiques suivantes : la parcelle forme l'angle des rues des Combattants de Froidmont et Her Carette, à l'arrière de l'église et d'une ferme. La demande envisage la constitution de 18 lots constructibles, tous orientés vers les voiries existantes et d'un lot (19) non constructible en partie arrière (Nord). Le LOT1 sera destiné à la construction d'un habitat multifamilial avec possibilité de commerce ou bureaux au rez-de-chaussée. Les LOTS 2 à 16 seront destinés à la construction d'habitat unifamilial en ordre fermé ou semi-fermé. Les LOTS 17 et 18 seront destinés à la construction d'habitat unifamilial en ordre ouvert.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : « L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n°2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente. ».

Le dossier peut être consulté uniquement **sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante: **avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai (site Lefebvre-Caters).**

- les jours ouvrables (excepté le jeudi) de 9 heures à 12 heures ainsi que les mercredis et les vendredis de 13h45 à 15h45 et les lundis de 17 heures à 19 heures ;

- le **lundi 26 août 2024 de 16heures à 20heures.**

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures (**le lundi 26 août 2024 compris**), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous un jour ouvré et au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Corinne Delbecq téléphone : +32 (0)69/33.23.39 ou +32 (0)69/33.23.14 - mail: urbanisme@tournai.be.

L'enquête publique est ouverte le 09/08/2024 et est clôturée le 11/09/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tournai - Monsieur le Bourgmestre - Rue Saint-Martin 52 – 7500 Tournai.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@tournai.be.

- remises à l'accueil du Service urbanisme **sur rendez-vous** durant les heures d'ouverture au site Lefebvre-Caters - Avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/2024/2 / CDE - Réclamation.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Corinne Delbecq ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai (site Lefebvre-Caters) ; le 11/09/2024 de 15heures à 16 heures.**

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme Corinne Delbecq dont le bureau se trouve à l'avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai.

Affichage : 01 août 2024.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit «RGPD», nous nous permettons de vous informer, que dans le cadre du traitement de vos remarques et/ou réclamations, nous devons disposer des données suivantes vous concernant : nom, prénom, adresse, si vous agissez au nom d'une société, vos mandats, la justification de votre intervention (intérêt à agir pour l'analyse de la recevabilité et du bien fondé de votre réclamation).

Ces données étant obligatoirement matérialisées dans la (les) décision(s) du Collège Communal et/ou du Conseil Communal (pour ce dernier, les décisions étant rendues publiques) relatives au dossier pour lequel vous avez porté une réclamation, elles sont conservées pendant une durée illimitée. Conformément au Code de l'environnement - Livre 1^{er}, notamment les articles D.10. à D.20.18, ces données peuvent être consultées et/ou transmises au demandeur de permis ou à tout tiers intéressé qui en ferait la demande en vertu du droit d'accès des citoyens en matière d'environnement.

Enfin, l'ensemble du dossier est également transmis à la Région Wallonne qui agit soit en qualité d'autorité de tutelle (pour les permis de compétence communale) soit en qualité d'autorité décisionnelle s'il s'agit d'un permis public (articles D.IV. 22, R.IV.22-1, R.IV.22-2 du CoDT).

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Tournai - Rue Saint-Martin 52 -7500 Tournai.

Ou par e-mail à la déléguée à la protection des données : DPO@tournai.be

Ou via le portail E-guichet accessible sur le site de la Ville de Tournai : www.tournai.be/protection-donnees (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Ville de Tournai.

Le directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

Le bourgmestre,

Par délégation,

L'échevin de l'urbanisme,

(S) Philippe ROBERT